



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 17 mars 2014
(OR. fr)

7583/14
ADD 1

Dossier interinstitutionnel:
2011/0398 (COD)

CODEC 755
AVIATION 74
ENV 262

NOTE POINT "I/A"

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: Comité des représentants permanents/Conseil

Objet: Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'établissement de règles et procédures concernant l'introduction de restrictions d'exploitation liées au bruit dans les aéroports de l'Union, dans le cadre d'une approche équilibrée, et abrogeant la directive 2002/30/CE du Parlement européen et du Conseil (**première lecture**)

- Adoption
- a) de la position du Conseil
- b) de l'exposé des motifs du Conseil

= Déclaration

Déclaration de la Commission concernant la révision de la directive 2002/49/CE

"La Commission examine, avec les États membres, l'annexe II de la directive 2002/49/CE (méthodes de calcul du bruit) en vue de son adoption dans les mois à venir.

En se fondant sur les travaux réalisés actuellement par l'OMS concernant la méthodologie destinée à évaluer les effets du bruit sur la santé, la Commission a l'intention de revoir l'annexe III de la directive 2002/49/CE (estimation des effets sur la santé, courbes dose-effet)."